



2023-198
MODIFICATION DES RÈGLES
DE CIRCULATION ET
STATIONNEMENT

rue du Men Du

Le Maire de la Commune de La TRINITE SUR MER,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de M. MERRE Garczynski représentant le SDEM, en date du 20 Novembre 2023 concernant les travaux d'extension de réseau électricité

Considérant qu'il est de l'intérêt général de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée du chantier,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

A compter du lundi 27 Novembre 2023, à la fin des travaux, la circulation se fera en demi-chaussée, gérée par un alternat règlementé par feux tricolores entre le rond-point du Kérouf et le sentier pédestre du Men Du en dessous du carrefour de Kervourden.

ARTICLE DEUXIEME

A compter du lundi 27 Novembre 2023, 7h à la fin des travaux le stationnement sera interdit sur l'intégralité des places longitudinales situées dans l'emprise du chantier sauf pendant la période du 22 Décembre au 7 Janvier.

ARTICLE TROISIEME

La Gendarmerie Nationale et la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté à :

- Le Centre de secours de Carnac
- La gendarmerie de Carnac
- AQTA service déchets
- Les Services Techniques
- La police municipale
- Le SDEM
- GARCZYNSKI TRAPLOIR

Fait à La Trinité-sur-Mer, le 22 Novembre 2023

Le Maire,

Yves NORMAND



Affiché le